
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 20 mai 2020, à 8 h 30
salle Peter-McGill, hôtel de ville
et par téléconférence**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Mobilité et attractivité
Mme Diane Bouchard, Directrice générale adjointe - Services institutionnels
Mme Caroline Bourgeois, Conseillère associée
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, Conseillère associée
Mme Suzie Miron, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
Mme Marie-Josée Parent, Conseillère associée
M. Hadrien Parizeau, Conseiller associé
M. Craig Sauvé, Conseiller associé
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE20 0685

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 20 mai 2020, en y retirant les articles 12.001 à 12.008, 20.001, 20.005, 20.025, 20.029, 30.007, 30.012 et en y ajoutant les articles 50.002 et 50.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE20 0686

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 mai 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE20 0687

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 mai 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE20 0688

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 23 avril 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE20 0689

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 26 avril 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE20 0690

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 29 avril 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE20 0691

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 1^{er} mai 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE20 0692

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat à MD Charlton Co Ltd (groupe 1), et à Rampart International Corp (groupes 2 et 5), pour l'acquisition d'armes de support pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission, soit pour une dépense de 446 565,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17400;
- 2- d'autoriser en 2020, un virement budgétaire de 407 800 \$, en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1192748003

CE20 0693

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, M.D.Charlton Co. Ltd., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, un contrat pour l'acquisition de quatre armes à impulsion électrique (AIE), de munitions et d'accessoires de marque Taser X2, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 381 428,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18063;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1207026001

CE20 0694

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour chacun des lots, pour une période de 24 mois, pour la réception, le tri et la valorisation du bois, aux prix de leur soumission, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18043 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Lots	Montant des contrats (taxes incluses)
Multi Recyclage S.D. inc.	Lots 1, 2, 4, 6	3 125 637 \$
GFL Environmental inc.	Lots 3, 7	1 030 778 \$
Tria Écoénergie inc.	Lot 5	837 018 \$

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1205308001

CE20 0695

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation, pour une période de 12 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 92 750 \$, taxes incluses, pour la location, l'entretien et la réparation de vêtements de travail à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Québec linge inc. (CE16 1122 et CE19 0270), majorant ainsi le montant total du contrat de 370 972,17 \$ à 463 722,17 \$, taxes incluses;

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1203438003

CE20 0696

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la modification de l'aspect financier du contrat accordé à PBSC Solutions Urbaines inc., pour l'acquisition de 2 150 vélos à assistance électrique et d'autres équipements connexes au cours des trois prochaines années (CM20 0403);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1204368002

CE20 0697

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser le transfert d'un montant de 163 552,25 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour des travaux de voirie et d'éclairage dans le boulevard Châteauneuf, du boulevard Roi-René à l'avenue Jean-Desprez, dans l'arrondissement d'Anjou, dans le cadre du contrat accordé à Charex inc., (CM19 0744), majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 3 810 498,91 \$ à 3 974 051,15 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1207231047

CE20 0698

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder à Groupe Axino inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation et d'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve et pour l'aménagement des espaces publics extérieurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 34 735 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM 15349;
- 3- d'autoriser une dépense de 5 904 950 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 994 881,61 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1193286001

CE20 0699

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Travaux Routiers Métropole (9129 2201 Québec inc.), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement d'une conduite d'eau secondaire et la réfection de la chaussée et du trottoir sur la largeur de la tranchée de la rue Gosford, entre les rues du Champ-de-Mars et Notre-Dame, aux prix de sa soumission révisée à la suite d'une négociation en vertu de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*, soit pour une somme maximale de 927 955,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 417710;
- 2- d'autoriser une dépense de 84 359,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 55 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1207231012

CE20 0700

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de construction de chambres de vannes et de mesure dans le secteur de Côte-des-Neiges, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 679 108,02 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10341;
- 3- d'autoriser une dépense de 367 910,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4- d'autoriser une dépense de 367 910,80 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1203775001

CE20 0701

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Ali Excavation, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de construction de chambres de vannes et de mesure dans le secteur de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 871 517,06 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10343;
- 3- d'autoriser une dépense de 187 151,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 187 151,71 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1203775003

CE20 0702

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Ramcor construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue des Canadiens-de-Montréal, d'un point à l'ouest de la rue Stanley à la rue Peel, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 232 554,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 438610;
- 3- d'autoriser une dépense de 279 885,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 423 405,87 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1207231007

CE20 0703

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie dans la rue de la Commune, de la rue Prince à la rue McGill, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 197 288,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 416311;
- 3- d'autoriser une dépense de 619 728,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 501 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1207231011

CE20 0704

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 818 635,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458019;
- 3 - d'autoriser une dépense de 781 863,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 196 500 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1207231024

CE20 0705

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder à Entrepeneurs Viatek inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis, de la rue Jarry au boulevard Crémazie, et dans la rue Berri, du boulevard Crémazie au boulevard Gouin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 947 952,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 456111;
- 3- d'autoriser une dépense de 420 679,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 173 690 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1207231031

CE20 0706

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 158 683,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458014;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 115 868,36 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 232 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.017 1207231040

CE20 0707

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Lajeunesse, de la rue De Castelnau au boulevard Gouin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 767 617,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 456110;
- 2 - d'autoriser une dépense de 715 142,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3 - d'autoriser une dépense de 1 533 310 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1207231030

CE20 0708

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de trois ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de soutien technique à la mise en œuvre de projets et de programmes de la Direction de la mobilité, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17732;

Firmes	Montant maximal (Taxes incluses)
WSP Canada inc.	2 618 222,20 \$
FNX-INNOV inc.	1 631 150,33 \$
Stantec Experts-conseil ltée	1 095 585,28 \$
Total	5 344 957,81 \$

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la direction de la mobilité ou de ses requérants, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1200160001

CE20 0709

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, par laquelle Les Services EXP inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en mécanique du bâtiment et en électricité du bâtiment pour divers mandats, pour une somme maximale de 187 524,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18024;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1200557001

CE20 0710

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'addenda no 1 à l'entente détaillée entre la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX, comprenant l'intégration du tronçon Notre-Dame au projet d'un service rapide par bus (SRB Pie-IX) (CG18 0234).

Adopté à l'unanimité.

20.021 1200575003

CE20 0711

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un deuxième projet d'avenant à l'entente intervenue le 28 mars 2018 entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relatif à l'octroi d'une subvention de 75 M\$ pour la mise en œuvre d'un programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés sur son territoire.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1201179008

CE20 0712

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal un terrain vacant constitué des lots 1 248 904, 1 248 905, 1 479 950, 1 479 951 et 1 248 882, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 33 434,87 mètres carrés, localisé au nord du boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour un montant de 5 470 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés à la promesse de vente bilatérale;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de vente résultant de la présente promesse, pourvu que cet acte de vente, soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme à la promesse;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1196037010

CE20 0713

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder la mainlevée pure et simple de l'inscription du droit de résolution résultant de l'acte de vente intervenu entre la Ville de Montréal et M. Sylvain Bélanger, publié le 12 juin 2018 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 906 376, relativement à un immeuble situé au 2, 45^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, anciennement connu sous le nom de la caserne Lachine-Sommerlea;
- 2- d'autoriser la directrice des transactions immobilières du Service de la gestion et de la planification immobilière, à signer l'acte de mainlevée du droit de résolution, conformément au projet d'acte soumis.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1203496002

CE20 0714

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la première convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Développement Olymbec inc., un espace à bureaux d'une superficie de 8 060 pieds carrés, situé au 5501, rue Westminster, dans la Ville de Côte-Saint-Luc, pour le poste de quartier 9 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 6 ans et 5 mois, à compter du 1^{er} septembre 2020, moyennant un loyer total de 1 572 266,36 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la première convention de modification de bail;
- 2- d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2020 au locateur Développement Olymbec inc., représentant un montant de 459 900 \$, auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 91 980 \$, pour une dépense maximale de 551 880 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1204565003

CE20 0715

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à accorder une aide financière aux artistes et travailleurs culturels mentionnés au dossier décisionnel, pour la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats et conventions avant leurs résiliations, et le montant total prévu au contrat. Le montant total de l'aide financière accordée s'élève à 8 979 \$;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1200081005

CE20 0716

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet d'entente de contribution financière d'une somme maximale de 50 000 000 \$ entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et la Ville de Montréal pour le projet du Défi des villes intelligentes, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation du gouvernement du Québec en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ c M-30);
- 2- d'autoriser le Directeur du Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal à remettre au gouvernement du Canada les déclarations requises en vertu des paragraphes 9.2 et 9.3 de l'entente de contribution financière selon la forme énoncée à l'Annexe C de cette entente;
- 3- de demander au gouvernement du Québec l'adoption d'un décret autorisant la Ville de Montréal à conclure l'entente de contribution financière avec le gouvernement du Canada.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1207598005

CE20 0717

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 145 000 \$, pour l'année 2020, à la Société de développement commercial (SDC) Destination centre-ville en appui à la tenue de ses projets mobilisateurs, dans le cadre du programme PRAM-Sainte-Catherine;
- 2 - d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer cette convention pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1207797003

CE20 0718

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 80 000 \$ au Laboratoire d'agriculture urbaine pour initier le projet d'une serre urbaine qui s'inscrit dans le Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2 - d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1208047007

CE20 0719

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 8 630 600 \$ en 2020, de 8 880 600 \$ en 2021 et de 9 130 600 \$ en 2022 à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350 de la Place Royale, au 150 rue Saint-Paul Ouest ainsi qu'aux 165,173 et 214 Place d'Youville, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022;
- 2 - d'approuver un projet de convention de subvention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 250 000 \$ en 2020 à partir des dépenses communes vers le budget dans les chapitres pour la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière;
- 4 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire dans les chapitres pour la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour un montant de 500 000 \$ en 2021 et pour un montant additionnel de 250 000\$ à compter de 2022;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1197233006

CE20 0720

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 378 200 \$ aux 5 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
1) Conseil des industries bioalimentaires de l'Île de Montréal	Soutien des entreprises dans les aspects techniques de l'accès au marché de détail, notamment en ce qui concerne les normes d'étiquetages des produits, des codes à barres, des emballages, facturation, etc Période : Mai 2020 à octobre 2020	58 000 \$
2) Insertech Angus	Soutien des entreprises dans leurs besoins de sécurité informatique dans le cadre du télé travail, d'implantation de solutions technologiques simples et d'accompagnement de leurs employés dans l'utilisation des moyens choisis. Période : Mai 2020 à octobre 2020	39 000 \$
3) Guilde du jeu vidéo du Québec	"Carrefour" de soutien et d'accompagnement adapté au contexte de la crise et des mesures d'urgence, destiné aux entrepreneurs créatifs et supporte par un environnement doté d'outils de communications et d'échange. Période : Mai 2020 à août 2020	150 000 \$
4) École des entrepreneurs du Québec	L'entrepreneur sera virtuellement appuyé tout au long de son apprentissage financier en personnalisant ses outils selon ces besoins dans le contexte actuelle. Le projet prévoit plus de 420 heures de soutien technique conseil en appui du logiciel PRÉVISIO et la mise en place d'une solution Live Chat – SOS Prévisions Financières - pour une réponse rapide aux questions et préoccupation des entrepreneurs exclusivement montréalais. Période : Mai 2020 à octobre 2020	61 200\$
5) Regroupement des jeunes chambres du Commerce du Québec	Plateforme de maillage entre entrepreneurs montréalais issus de la diversité, le RJCCQ et les jeunes chambres de commerce, afin de partager les ressources et d'entraider les entrepreneurs quant à leurs besoins en approvisionnement. Le RJCCQ sera responsable de la mise sur pied rapide de la plateforme et des outils complémentaires. Une chargée de projets du RJCCQ assurera les suivis et la satisfaction des parties prenantes, notamment en repérant les liens entre les entrepreneurs et en les mettant en contact concrètement. Période : Mai 2020 à juin 2021	70 000\$
TOTAL		378 200\$

- 2- d'approuver les 5 projets de convention à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1208468007

CE20 0721

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de résilier la convention entre la Ville de Montréal et la Fondation du Startup de Montréal (CG18 0359).

Adopté à l'unanimité.

20.034 1207952001

CE20 0722

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un contrat pour la fourniture de services professionnels au lauréat du concours de design pour le projet esplanade Tranquille dans le Quartier des spectacles. L'équipe lauréate est constituée des entreprises; ALTO DESIGN, DIKINI STUDIO, Latéral S.E.N.C et INDUKTION Groupe Conseil inc. Une somme maximale de 229 950 \$, taxes incluses, est prévue pour la réalisation du projet;
- 2 - d'autoriser une dépense de 34 492,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1208781001

CE20 0723

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 143 934 \$ aux trois organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
1. Fintech Cadence	<p>Guider les startups à travers leurs défis et de leur fournir immédiatement les ressources dont elles ont besoin pour ne pas faire faillite. Il est divisé en trois zones : Coaching; Fournisseurs de services et talents. 25 startups fintech qui peuvent en bénéficier immédiatement (10-20 fintechs supplémentaires basées à Montréal via des partenaires (Holt Accelerator, Desjardins Startup en résidence et Luge Capital). À travers la zone de coaching. L'Organisme fera également un check-in de santé mentale avec les fondateurs pour voir de quelles ressources ils ont besoin en interne pour maintenir une structure opérationnelle stable.</p> <p>Trois mois - Mai à août 2020</p>	66 500 \$
2. Services pour jeunes entrepreneurs	<p>Mettre les entrepreneurs en contact avec des soutiens et ressources en anglais nouvellement développés et pertinents, qui comprennent des outils, des ateliers et des documents de référence, ainsi qu'un soutien pratique par le biais d'une clinique d'évaluation des risques et de réponse bihebdomadaire. Ensemble, ces ressources aideront à guider la communauté des entrepreneurs anglophones de Montréal sur les mesures concrètes qu'ils peuvent prendre pour assurer la survie de leurs petites entreprises et les mettre en contact avec les ressources appropriées disponibles pour les soutenir pour assurer leur succès durable alors qu'ils naviguent à travers cette période de changement.</p> <p>Sept mois - Mai à novembre 2020</p>	27 434 \$
3. Sous traitance industrielle Québec (STIQ)	<p>Par le biais de visites personnalisées en entreprise ou virtuelles, aider à maintenir la compétitivité des entreprises en temps de crise, spécialement dans la phase de relance des activités. Cet accompagnement permettra aux entrepreneurs de bénéficier de l'expertise développée par STIQ au cours des 30 dernières années auprès de milliers de PME manufacturières. Les interventions toucheront, entre autres, les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assister les entrepreneurs dans l'identification de marchés cibles pour pallier les baisses de commandes avec leurs clients réguliers - Accès à un réseau manufacturier - Présenter et expliquer aux entrepreneurs les différents soutiens financiers offerts - Recommander les entrepreneurs aux bonnes ressources - Meilleures pratiques d'affaires - Partager un guide de mesures pour assurer la santé des travailleurs en période de pandémie <p>Quatre mois - Mai à septembre 2020</p>	50 000 \$
<p>2 - d'approuver les trois projets de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;</p> <p>3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.</p>		

Adopté à l'unanimité.

CE20 0724

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le Service de la culture à tenir un concours par avis public pour l'intégration d'une œuvre d'art public au Centre de traitement des matières organiques Saint-Laurent (CTMO Saint-Laurent);
- 2 - d'autoriser une dépense de 51 540,50 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'œuvre d'art et les dépenses générales du projet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1200552002

CE20 0725

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser la tenue du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour l'aménagement intérieur du centre de Peter-McGill, dans l'arrondissement de Ville-Marie, à la suite de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), pour la rémunération des finalistes et des membres du jury ainsi que pour toutes autres dépenses connexes, pour un montant maximal de 550 000 \$, taxes incluses;
- 2 - de mandater la directrice du Service de la gestion et planification immobilière à signer les conventions des finalistes dans le cadre dudit concours;
- 3 - d'autoriser les crédits pour un montant maximal de 550 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation dudit concours;
- 4 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1198662001

CE20 0726

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la conception et la réalisation de la modification du sens de la circulation et du lien cyclable de la rue Gilford, entre les rues Garnier et Fullum, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1201097007

CE20 0727

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement du Sud-Ouest de prendre en charge la conception, la réalisation et la surveillance des travaux associés à la mise en place temporaire de la piste cyclable faisant partie du Réseau Express Vélo (REV) dans les rues Saint-Antoine, entre les rues de Courcelle et Guy, et Saint-Jacques, entre les rues Rose-de-Lima et Guy, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1201097005

CE20 0728

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux du sentier multifonctionnel et cyclable dans le parc Ahuntsic, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1201097008

CE20 0729

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter trois offres de service de l'arrondissement de Ville-Marie, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux d'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle dans la rue de Rouen, entre les rues d'Iberville et Du Havre, des travaux d'aménagement temporaire d'une piste cyclable bidirectionnelle dans la rue Larivière, entre les rues Fullum et Dufresne, ainsi que dans la rue Dufresne entre la rue Larivière et le parc Walter-Stewart, et des travaux d'aménagement de la rue De Rouen, entre l'avenue Gascon et la rue du Havre, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1201097009

CE20 0730

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le paiement d'une cotisation de 22 000 \$, pour l'année 2020, à la Fondation du Centre Jacques Cartier, à même le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal, et ce, à titre de membre de l'Association du Centre Jacques Cartier;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1205117001

CE20 0731

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le renouvellement du mandat de monsieur Michel Rochefort, urbaniste, à titre de membre du Comité Jacques-Viger, et ce, jusqu'au 25 avril 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1200132003

CE20 0732

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de mandater la direction générale afin de mettre en oeuvre les cinq recommandations énoncées au rapport de la Commission de la présidence du conseil portant sur la rédaction épiciène des contenus émanant de la Ville de Montréal;

de recommander au conseil municipal :

de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport et recommandations de la Commission de la présidence du conseil portant sur la rédaction épiciène des contenus émanant de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1204320004

CE20 0733

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de mandater la direction générale afin de mettre en oeuvre les huit recommandations énoncées au rapport et aux recommandations du Conseil des Montréalaises dans son mémoire intitulé « Le langage non sexiste : un autre pas vers l'égalité entre les femmes et les hommes ».

de recommander au conseil municipal :

de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport et aux recommandations du Conseil des Montréalaises dans son mémoire intitulé « Le langage non sexiste : un autre pas vers l'égalité entre les femmes et les hommes ».

Adopté à l'unanimité.

30.011 1204320005

CE20 0734

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à en appeler de la sentence arbitrale rendue le 11 mars 2020 par l'arbitre M^e Denis Tremblay dans l'Association des pompiers de Montréal inc. c. Ville de Montréal et ce, par le dépôt d'une demande de révision judiciaire en Cour supérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1206976002

CE20 0735

Vu la résolution CA20 19 0019 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 3 février 2020;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

40.001 1197204010

CE20 0736

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement sur les districts électoraux », aux fins de la tenue de la prochaine élection générale du 7 novembre 2021, le tout conformément aux exigences de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2).

Adopté à l'unanimité.

40.002 1203430001

CE20 0737

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à l'établissement et la dénomination du parc à caractère régional, le parc de l'écoterritoire de la falaise », afin de créer un nouveau parc régional dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, sur le territoire des arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et du Sud-Ouest, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1190592001

CE20 0738

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 32 000 000 \$ pour le financement de la quatrième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1200575002

CE20 0739

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-170-1 modifiant le Règlement R-170 autorisant un emprunt 249 723 966 \$ pour financer la construction du nouveau centre de transport Bellechasse, afin de modifier les objets, le terme et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 365 861 463 \$ et la modification du programme des immobilisations 2020-2029, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01)

Adopté à l'unanimité.

40.005 1208464003

CE20 0740

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-168-1 modifiant le Règlement R-168 autorisant un emprunt de 210 000 000 \$ pour financer le programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 359 100 000 \$ et la modification du Programme des immobilisations 2020-2029 de la Société de transport de Montréal, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.006 1208464002

CE20 0741

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-156-2 modifiant le Règlement R-156 autorisant un emprunt de 29 500 000 \$ pour financer l'acquisition de terrains et des services professionnels pour la construction d'un garage et d'un quai à la station Côte-Vertu, tel que modifié par le Règlement R-156-1 ayant modifié les objets et le libellé du Règlement 156 et augmenté le montant de l'emprunt à 394 500 000 \$, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 492 256 515 \$ et la modification du Programme des immobilisations 2020-2029 de la Société de transport de Montréal, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01)

Adopté à l'unanimité.

40.007 1208464001

CE20 0742

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement RCM-60A-9-2020 modifiant de nouveau le règlement de zonage RCM-60A-2015 afin de modifier la zone U01-02 quant à la hauteur permise et quant au ratio minimum de stationnement résidentiel, adopté le 16 mars 2020 par le conseil municipal de la Cité de Dorval;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Cité de Dorval.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1203422001

CE20 0743

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de désapprouver le Règlement CA-24-282.120 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), adopté le 10 mars 2020 par le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, celui-ci n'étant pas conforme au Plan d'urbanisme et au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, étant donné qu'il permet des usages industriels en affectations respectivement au Secteur mixte et Dominante résidentielle;
- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre la résolution de désapprobation à cet effet à l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1208199001

CE20 0744

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2019) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1203843001

CE20 0745

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide visant à soutenir la reprise des activités des commerces dans le cadre de campagnes de sociofinancement », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 2 - de réserver une somme de 500 000 \$ pour sa mise en oeuvre.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1207796007

CE20 0746

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour adoption avec changement, la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales », à la suite de l'avis de motion donné à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 14 mai 2020;

de recommander au conseil municipal :

- 2 - de réserver une somme de 106 090 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » du Fonds de dynamisation des rues commerciales visant la mise en œuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à cet arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1207796005

CE20 0747

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'entériner l'accord de principe intervenu entre la Ville de Montréal et le Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal, SCFP section locale 301, relatif à l'application de certaines dispositions découlant de l'entente de restructuration du Régime de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer l'entente finale;

- 3- de mandater le Service des ressources humaines afin d'amorcer les démarches nécessaires à l'approbation des modifications au Régime de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal et retenues dans le cadre du processus de restructuration.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1200314001

CE20 0748

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un congé sans traitement de trois ans pour M. Benoit Dagenais (648319000) à titre de Directeur général adjoint - services institutionnels, pour la période du 15 juin 2020 au 14 juin 2023.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1206776001

CE20 0749

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver la nomination de madame Nadine Mailloux à titre d'Ombudsman à compter de la date de la résolution du conseil municipal ou d'une autre date convenue entre les parties, pour un mandat déterminé d'une durée de quatre ans, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1207520002

CE20 0750

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal l'avis du Conseil interculturel de Montréal intitulé « Racisme systémique : agir pour transformer la culture institutionnelle, changer les attitudes et renforcer les capacités citoyennes » ainsi que les 10 recommandations émises à ce sujet.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1207968002

CE20 0751

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1200029004

CE20 0752

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil d'agglomération le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1200029005

CE20 0753

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt des états financiers 2019 de BIXI Montréal, en vertu de l'article 4.2.4 de l'entente de gestion entre la Ville de Montréal et BIXI Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1204368005

CE20 0754

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport annuel 2019 de l'Office de consultation publique de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1201079003

CE20 0755

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal portant sur le programme particulier d'urbanisme - PPU - de la partie nord de L'Île-des-Sœurs – Projet de règlement 04-047-205.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1201079004

CE20 0756

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal portant sur le projet de règlement pour une métropole mixte – Projet de règlement P-04-047-204 et Projet de règlement P-19-041.

Adopté à l'unanimité.

60.007 1201079005

Levée de la séance à 11 h 04

70.001

Les résolutions CE20 0685 à CE20 0756 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville